Commission nationale de la certification professionnelle

Test de Connaissance du Français « tout public » (TCF « tout public » ou TCF TP)

CATEGORIE: B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification:

Spécifique :

Services à la personne et à la collectivité -Formation initiale et continue

activités professionnelles nécessitant la maîtrise du français à l'oral et/ou à l'écrit (français langue étrangère)

Code(s) NAF: 85.42Z

Code(s) NSF: 100

Code(s) ROME: K2111

Formacode: 15254

Date de création de la certification : 02/01/2000

Mots clés : FRANCAIS , Etrangers ,

(Français Langue Etrangère , (test)

Identification

Identifiant: 1831

Version du : 05/07/2016

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation:

Formalisé:

Convention cadre sur les centres pour les études en France CEF

Non formalisé :

CampusFrance

Norme(s) associée(s):

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Le TCF TP est un test du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche permettant de positionner tout candidat sur un continuum de niveaux allant du A1 au C2 (du Cadre européen commun de référence pour les langues).

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

Descriptif général des compétences constituant la certification

Le TCF TP repose sur des savoirs, des savoir-faire, des savoir être et des savoir apprendre, présents dans la compétence à communiquer langagièrement sur les plans linguistique, sociolinguistique et pragmatique. La mise en œuvre de cette compétence dans la réalisation d'activités langagières variées peut relever, à l'oral comme à l'écrit, de la compréhension, de l'expression et de l'interaction.

Public visé par la certification

Adultes et grands adolescents

La certification est composée de trois épreuves obligatoires et deux épreuves complémentaires.

Epreuves obligatoires de:

Commission nationale de la certification professionnelle

compréhension orale (dont l'objectif est d'évaluer la façon dont les candidats reçoivent et traitent des messages parlés produits par un ou plusieurs locuteurs en milieu francophone)

maîtrise des structures de la langue (dont l'objectif est d'évaluer la capacité des candidats à identifier et choisir les formulations correctes dans des structures syntaxiques et lexicales)

compréhension écrite (dont l'objectif est de vérifier la façon dont les candidats reçoivent, traitent et comprennent les documents écrits).

Epreuves complémentaires :

expression orale (dont l'objectif est d'évaluer les candidats sur leur capacité à échanger avec un interlocuteur qu'ils ne connaissent pas, de manière spontanée et continue et à obtenir des informations dans une situation de la vie quotidienne courante).

expression écrite (dont l'objectif est d'évaluer la capacité des candidats à écrire un texte d'un nombre de mots limité pour raconter, décrire ou faire connaître son point de vue dans les domaines privé, public, éducationnel et/ou professionnel).

Modalités générales

Toute personne, âgée de 16 ans minimum, quelles que soient sa nationalité et sa langue d'origine.

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Permet l'entrée à l'université à partir du niveau Licence 2ème année.

Permet aux médecins et kinésithérapeutes d'exercer leur profession en France.

Pour l'entité utilisatrice

Universités : sélectionner les candidats aux études universitaires en France.

Ordre des médecins et ordre des kinésithérapeutes : garantir la bonne compréhension mutuelle des praticiens et patients.

Evaluation / certification

Pré-requis

Aucun.

Commission nationale de la certification professionnelle

Compétences évaluées

Compréhension orale (25 minutes, 29 questions), maîtrise des structures de la langue (15 minutes, 18 questions), compréhension écrite (45 minutes, 29 questions), expression orale (12 minutes, 3 questions), expression écrite (60 minutes, 3 questions).

Le TCF TP repose sur des savoirs, des savoir-faire, des savoir être et des savoir apprendre, présents dans la compétence à communiquer langagièrement sur les plans linguistique, sociolinguistique et pragmatique. La mise en œuvre de cette compétence dans la réalisation d'activités langagières variées peut relever, à l'oral comme à l'écrit, de la compréhension, de l'expression

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Les 6 niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues A1, A2, B1, B2, C1, C2).

La validité est Temporaire

2 ans

Possibilité de certification partielle : non Matérialisation officielle de la certification : Une attestation sécurisée + les descripteurs de niveaux de compétences du CECRL.

Centre(s) de passage/certification

 563 centres accrédités par le CIEP à travers le monde, dont 153 en France, font passer les épreuves du TCF TP.

Plus d'informations

Statistiques

En 2014, 58135 candidats ont passé les épreuves du TCF TP. Du 1er janvier au 31 octobre 2015, 46049 candidats ont

passé les épreuves du TCF TP.

Autres sources d'information

http://www.ciep.fr/tcf-tout-public